

## Des patrons «scélérats» qui espèrent continuer à gratter sur nos payes !

Le Mesnil-Amelot le 23 novembre 2009

Depuis notre dernier tract, la direction cherche les idées pour ne pas payer ce qu'elle nous doit, et espère trouver des délégués pour signer un accord et continuer à nous « voler » nos droits.

Excédés contre ces patrons qui se croient au dessus des lois, des dizaines de travailleurs ont décidé d'accélérer le paiement et ont demandé aux prud'hommes de condamner BPC à payer des rappels de salaires entre 8.000 et 12.000 €, sur 5 ans en arrière, par rapport à l'application de la convention collective, transport aérien personnel au sol, que la direction refuse toujours d'appliquer. Le syndicat SUD Aérien s'est associé à cette démarche pour défendre les intérêts collectifs des travailleurs de BPC.

Après des années à tenter de contrer le syndicat FO qui avait réclamé devant le tribunal la régularisation de la convention collective depuis 2004, la direction continue. L'audience au tribunal de Prud'hommes du 20 novembre, a été la démonstration que les patrons de BPC n'envisagent pas de payer ce qu'ils doivent, même après le jugement de la Cour d'Appel de Paris. La position de BPC au Tribunal a été d'expliquer que les règles actuelles de BPC sont plus favorables que la convention collective « transport aérien », et qu'ils n'appliqueront rien des nouvelles obligations qui découlent de la convention collective transport aérien, car pour leur esprit tortueux la convention collective du transport aérien est moins favorable que la situation actuelle.

### **Des réunions de négociation, juste destinées à tromper les travailleurs !**

La preuve est faite, que les réunions ont comme seul objectif de ne rien changer, qui pourrait augmenter nos salaires. Ceux qui croyaient patiemment dans le résultat des négociations actuelles, n'ont qu'à prendre connaissance des arguments de BPC au Tribunal, pour découvrir la supercherie entretenue dans les réunions avec les syndicats :

La direction défend que la convention collective « transport aérien » ne s'applique pas tant qu'il n'y aura pas eu d'accord de substitution avec des syndicats. C'est un mensonge de plus ! Du coup, les délégués prêts à se compromettre sont invités à se présenter rapidement pour signer et aider les patrons à nous voler ;

La direction s'oppose au paiement des jours de maladie à 100% à partir du premier jour d'arrêt, prévu par la convention collective du « transport aérien », et continue à prélever 4 jours de paye aux travailleurs malades.

La direction s'oppose au paiement des heures de nuit majorées de 50% prévu par la convention collective du « transport aérien », et continue à ne les payer qu'à 20%.

Et la direction s'oppose aussi au paiement des pauses de 15 minutes et 30 minutes, de chaque jour, aux salariés qui travaillent en équipes selon les horaires spéciaux, et qui sont obligatoirement payées comme du temps de travail, selon la convention collective.

Ça fait 10 ans, que la direction n'applique pas la convention collective correcte. Ça fait 5 ans, que les patrons ont contesté au syndicat FO l'application de la bonne convention collective, devant les Tribunaux. Ils ont échoué. Et après dix ans à nous voler, les patrons ont décidé de continuer.

La transaction que la direction propose aux syndicats de signer, est faite pour éviter d'appliquer la bonne convention collective « transport aérien » et ne pas payer ce qui a été volé aux travailleurs. Le syndicat SUD Aérien appelle tous les salariés à s'impliquer dans le suivi de cette affaire. Les patrons manœuvrent en espérant trouver des délégués « fantoches » pour les couvrir dans leurs forfaitures. Et pour y arriver, la direction vient de leur payer un petit stage de « formation » très spéciale, au frais des patrons, pour leur apprendre à devenir les collaborateurs de la suppression des droits aux travailleurs, et continuer d'enrichir les patrons.

## **La politique des patrons de SERVAIR et d'AIR FRANCE KLM, de diviser l'entreprise en filiales, sert à baisser le salaire des travailleurs et le niveau des droits**

BRUNEAU PEGORIER CATERING est une des filiales les plus importantes de Servair, et d'une des principales compagnies aériennes du monde AIR FRANCE KLM. Depuis 10 ans, Servair nous a fourni, toute une brochette de directeurs Servair, pour profiter de notre travail - le même travail que les salariés Servair, mais sans jamais avoir les mêmes droits.

Aujourd'hui, même en appliquant la convention collective du « transport aérien personnel au sol », nous n'aurions toujours pas les mêmes conditions de salaires et d'emplois que les autres salariés de SERVAIR, alors qu'on aurait toujours les mêmes équipes de directeurs.

Pour SUD Aérien, il est inacceptable que les patrons de SERVAIR et d'AIR FRANCE KLM continuent à empêcher la différence de nos salaires, en profitant d'une combine juridique sur des astuces de filiales, fictives.

## **Pour améliorer les droits des travailleurs, il nous faut un syndicat de lutte !**

Pour SUD Aérien, il faut profiter de la négociation actuelle pour imposer la remise à niveau de tous les droits des travailleurs de BPC sur ceux acquis par les travailleurs de SERVAIR (14e mois en juin de chaque année, paiement des jours de maladie à 100% du salaire à compter du premier jour d'arrêt maladie pendant 4 mois (puis 70% jusqu'au 8e mois), 11 jours de RTT par an, participation employeur à la mutuelle de santé de 32 € par mois et par salarié, ...).

La négociation que souhaite la direction, vise à faire oublier que ça fait 10 ans, que les travailleurs de BPC sont sous payés, pour faire le même travail que ceux de SERVAIR, et juste le droit d'avoir les directeurs échangeables.

**Le syndicat SUD Aérien appelle les salariés de BPC qui en ont ras le bol de ces tromperies à se regrouper. Tous les travailleurs préoccupés de leurs salaires et d'améliorer leur vie de famille peuvent nous contacter. Pour réussir, et faire céder aux patrons ce qu'ils nous doivent, nous avons besoin de nous organiser. Le syndicat SUD Aérien veut y contribuer par son activité dans l'entreprise. Et ce ne sont pas les obstacles que mettra la direction à notre présence dans l'entreprise qui nous empêchera !**